



Domaine Public

(en application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Objet :

Dans le cadre de la fête des Rameaux, la Commune de Bastia envisage de mettre à disposition des emplacements sur la place du Marché et sur les parvis des différentes églises de la Ville, au profit d'opérateurs économiques, pour la vente des rameaux, les 1^{er} et 2 avril 2023 de 08h00 à 13h00.

Le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt pertinent.

Conditions de mise à disposition :

Le candidat devra proposer la vente de rameaux. Les emplacements proposés sont limités à une surface de 5m² maximum. Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à savoir 11 euros pour la demi-journée.

L'emplacement exact sera indiqué par le placier du marché.

Date limite de réception des réponses :

La date limite de réception des candidatures est fixée au lundi 27 mars 2023

Procédure :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante :

domaine-public@bastia.corsica sous la forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande d'emplacement avec indication du lieu et des dates souhaitées
- Copie de la pièce d'identité
- Attestation d'assurance couvrant l'exercice de cette activité

Mis en ligne le 17 mars 2023